

# PRÉOCCUPATIONS ET INTÉRÊTS DU CANADA

---

La décision du gouvernement canadien de constituer le NORAD de concert avec les États-Unis était l'aboutissement d'une tendance vers une coopération accrue qui s'était amorcée pendant la Seconde Guerre mondiale. En effet, le Canada estimait que la dissuasion nucléaire constituait le meilleur moyen à sa disposition pour éviter le déclenchement d'une guerre et pour mieux défendre ses intérêts en matière de sécurité nationale, et il partageait avec les États-Unis la ferme conviction que les bombardiers soviétiques à long rayon d'action faisaient planer une grave menace sur l'Amérique du Nord.

Les craintes qu'éprouvent le petit nombre de Canadiens qui s'opposent au NORAD résultent de leur aversion pour un accord strictement bilatéral conclu avec un allié militaire nettement supérieur. Ils ont une préférence pour le multilatéralisme, non seulement dans les relations étrangères, économiques et politiques, mais également sur le plan stratégique. C'est la raison pour laquelle ils reconnaissent que l'Alliance Atlantique offre un cadre institutionnel qui donne au Canada l'occasion de collaborer avec d'autres petits pays alliés pour fixer des objectifs communs et influencer sur les décisions des États-Unis. Ils ne voient par contre aucune possibilité semblable dans le NORAD, lequel n'est à proprement parler qu'une entente bilatérale, même si elle couvre toute la région de l'Amérique du Nord.

### A. Influence

Les avis des Canadiens sont très partagés en ce qui a trait à la nature de l'influence qu'exerce le Canada sur son voisin du Sud. Certains pensent que toute influence, si minime soit-elle, que nous puissions exercer au sein du NORAD et sur la stratégie des États-Unis sera indubitablement annihilée par les impératifs globaux de notre partenaire prépondérant, de sorte qu'il vaudrait mieux l'exercer en dehors du cadre d'un accord officiel. Un autre groupe, composé surtout de militaires, s'inquiète davantage d'une diminution possible de l'influence du Canada dans le domaine de la défense aérienne.

Ceux qui soutiennent que le NORAD mine l'influence du Canada citent diverses études de planification que les forces aériennes du Canada et des États-Unis ont faites au cours des dernières années. Ces activités, c'est-à-dire l'Étude canado-américaine sur la défense aérienne (JUSCADS), le Plan général de défense aérienne et la Phase 1 du Plan de défense stratégique 2000 (SDA 2000), ont abouti à la signature, à Québec, d'un accord prévoyant le remplacement du réseau de détection lointaine avancée par le Système d'alerte du Nord (NWS). À l'heure actuelle, c'est la participation éventuelle du Canada à la phase II du plan SDA 2000 qui est source d'inquiétude. Ceux qui s'y opposent estiment qu'il s'agit de la première étape de la participation du Canada à la défense du continent contre les missiles balistiques. Les partisans de la participation du Canada à cette étude conceptuelle soulignent